

Nantes, le 29 août 2022

**A l'attention du(de la) Président(e) du CVS**

**Objet : Mission d'animation régionale et de formation des représentants au Conseil de la Vie Sociale**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Garantir l'exercice de la citoyenneté, c'est permettre à toute personne de participer aux décisions qui la concernent. La loi du 2 janvier 2002 renforce la participation des usagers dans les établissements médico-sociaux, en créant les Conseils de la Vie Sociale (CVS).

20 ans plus tard, face aux nombreux défis du secteur et dans un contexte de sortie de crise sanitaire, les modalités de fonctionnement, la composition et les compétences des Conseils de la Vie Sociale sont modifiées<sup>1</sup> dans le but d'en renforcer le rôle et améliorer la participation des personnes accompagnées et leurs proches.

Dans la continuité des actions 2021, l'URIOPSS et l'ARS proposent une mission d'animation régionale afin de dynamiser l'instance CVS et renforcer les compétences des élus pour exercer leur rôle de représentant.

L'URIOPSS organise des actions de formation inter-établissements composées de 2 modules indépendants. Ces sessions prises en charge financièrement par l'ARS, sont accueillies en présentiel dans des établissements volontaires sur chaque territoire de santé. A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de mieux connaître l'environnement, les compétences et les outils utiles pour exercer leur mandat de représentant du CVS.

En qualité de représentants des personnes accueillies et de représentants des familles élus au sein de votre CVS, vous êtes invités à participer à ces **deux rencontres** dans votre département entre novembre et décembre :

- ✓ Module 1 : « Connaître le cadre règlementaire, définition et fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale - Comprendre l'utilité du CVS et le rôle du représentant » ;
- ✓ Module 2 : « Mobiliser les compétences utiles à l'exercice du mandat - Préparation et déroulement des réunions - Faire connaître et renouveler le CVS ».

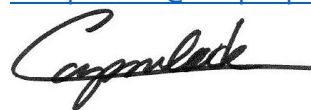
La formation s'appuie sur la boîte à outils co-construite dans le cadre des formations 2021. Ces espaces d'échanges et de rencontres inter-CVS permettront d'enrichir les fiches pratiques et les exemples concrets mis à votre disposition.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette mission et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Mathilde CAPOULADE

Chargée d'animation réseau social, médico-social et innovations

[m.capoulade@uriopss-pdl.fr](mailto:m.capoulade@uriopss-pdl.fr) / ☎ 07 50 56 97 27



PJ :

- Plaquette de présentation de la formation
- Bulletin d'inscription

<sup>1</sup> Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation